



VILLE DE
NOTRE-DAME-
DES-PRAIRIES

**CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
DES PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM,
LAQUELLE PROCÉDURE S'EST TENUE LE 27 AVRIL 2023.**

Règlement n° 1340-2023

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE LA PHASE 1 DE L'AVENUE
DES BERGES ET POURVOYANT À L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE
261 500 \$ À CETTE FIN

Je soussignée, Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière
de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, certifie :

QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé
et adopté le 3 avril 2023;

QUE le règlement 1340-2023 a été adopté le 17 avril 2023;

QU'un avis public a été publié en date du 19 avril 2023 afin que les
personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste
référendaire de la municipalité puissent demander que ce règlement fasse
l'objet d'un scrutin référendaire;

QUE la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter s'est
tenue le 27 avril 2023;

QUE le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro
1340-2023 fasse l'objet d'un scrutin référendaire était de UN (1).

QUE le nombre de signature apposée est de zéro (0);

EN CONSÉQUENCE, je déclare que le règlement 1340-2023 pourra entrer
en vigueur, suite à l'obtention de l'approbation du Ministère des affaires
municipales et de l'Habitation.

Signé à Notre-Dame-des-Prairies, ce 28 avril 2023.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière